

Lifelong Learning

A. Lisbonne et Copenhague. Le Conseil européen de Lisbonne et la Déclaration de Copenhague: l'éducation et la formation professionnelle au centre de l'intérêt communautaire.

Sommet européen de Lisbonne en Mars 2000: Lors du sommet de Lisbonne, le Conseil européen avait également invité le Conseil des ministres de l'Éducation « à entreprendre une réflexion générale sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'enseignement, axée sur les préoccupations et les priorités communes, tout en respectant les diversités nationales. » Le Conseil européen de Lisbonne, constatant que l'Union européenne se trouvait face à «un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance», a retenu un objectif stratégique fort:

l'Union doit, d'ici à 2010, «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Le Conseil a souligné que ces changements appellent non seulement «une transformation radicale de l'économie européenne», mais aussi « un programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation ». Jamais auparavant le Conseil européen n'avait accordé une telle reconnaissance au rôle joué par les systèmes d'éducation et de formation dans la stratégie économique et sociale et l'avenir de l'Union.

La Déclaration de Copenhague 2002: Selon le mandat du Conseil européen de Barcelone, le Conseil européen a adopté le 12 novembre 2002 une Résolution sur «la promotion du renforcement de la coopération européenne pour l'enseignement et la formation professionnels» (EFP). Par cette résolution, les 15 états membres de l'Union européenne se sont engagés à renforcer leur coopération pour améliorer les performances, la qualité et l'attractivité de l'EFP, pour atteindre les objectifs fixés par l'initiative de Bruges. Par la suite, cette initiative a été également soutenue à Copenhague, le 30 novembre 2002, par les ministres de l'enseignement et de la formation professionnels des pays EFTA/EEA et des pays candidats (les pays participants), ainsi que par les représentants des partenaires sociaux au niveau européen. Ceux-ci ont approuvé, avec les Ministres des Etats membres de l'Union européenne et la Commission, la « Déclaration de Copenhague » sur la coopération renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels en Europe.

La Déclaration de Copenhague a fixé les priorités du processus de Copenhague visant à améliorer les résultats, la qualité et l'attrait de l'EFP en Europe, qui doivent être réalisées à travers la coopération volontaire dans le domaine de l'EFP :

- renforcer la dimension européenne de l'EFP;
- fournir davantage d'informations, d'orientations et de conseils et de garantir une plus grande transparence dans ce domaine;
- mettre en place des instruments pour la reconnaissance mutuelle et la validation des compétences et des qualifications;
- améliorer la garantie de la qualité en matière d'EFP.

Pour la première fois tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle sont pris en considération, en mettant l'accent sur la nécessité d'établir des liens appropriés entre l'éducation et la

formation initiale et continue dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

B. La stratégie de Lisbonne.

La stratégie de Lisbonne et le début d'une nouvelle approche.

La stratégie de Lisbonne et le programme «Éducation et formation 2010» : Les objectifs fixés à Lisbonne étaient très ambitieux et ont invité les États membres à mettre en œuvre des réformes structurelles dans les domaines de l'emploi, la cohésion sociale, l'innovation et l'économie. Pour atteindre ces objectifs, les chefs d'État et de Gouvernement ont adopté des programmes de modernisation de l'État social et de transformation des systèmes d'éducation et de formation en Europe, à travers l'adoption d'une stratégie intégrée (appelée stratégie de Lisbonne) visant à la réalisation de trois objectifs fondamentaux à atteindre d'ici 2010: les systèmes d'éducation et de formation devront allier qualité, accès et ouverture sur le monde. Afin d'assurer la réalisation de ces objectifs, les Ministres de l'Éducation des États membres ont adopté en 2001 un rapport « sur les objectifs futurs d'éducation et de la formation » et un programme de travail pluriannuel sur les objectifs de Lisbonne, le programme **Éducation et formation 2010** »:

- *Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE.* En termes de qualité, le programme vise à améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs, développer les compétences pour la société de la connaissance, assurer l'accès universel aux TIC, encourager le recrutement dans les filières scientifiques et techniques et utiliser au mieux les ressources.
- *Assurer que ceux-ci soient accessibles à tous.* Pour ce qui concerne l'accès, le programme favorise un environnement d'apprentissage ouvert et plus « attractive » et soutient la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale.
- *Ouvrir l'éducation et la formation au monde extérieur.* En référence à l'ouverture sur le monde des systèmes d'éducation et de formation, les objectifs sont: renforcer les liens entre la vie professionnelle, la recherche et la société dans son ensemble, développer l'esprit d'entreprise, améliorer l'apprentissage des langues étrangères, accroître la mobilité et les échanges, renforcer la coopération européenne.

Le programme de travail « Education et formation 2010 » est axé sur trois objectifs stratégiques et treize objectifs concrets liés entre eux, couvrant les différents secteurs de l'éducation et de la formation (formelle, non formelle et informelle) dans le but de créer un système d'apprentissage toute au long de la vie et l'amélioration de systèmes éducatifs dans tous les points de vue, en fixant des indicateurs spécifiques pour vérifier la réalisation de ces objectifs par les États membres d'ici 2010:

- réduction du taux d'abandon scolaire à 10% d'ici l'année 2010 ;
- augmentation du nombre de diplômés en mathématiques, sciences et technologies d'au moins 15%, et réduction du déséquilibre entre hommes et femmes sur ces sujets ;
- 85 % des jeunes de 22 ans doivent avoir terminé le 2e cycle de l'enseignement secondaire;
- diminution du nombre de jeunes de 15 ans présentant des difficultés de lecture d'au moins 20% ;
- 12,5% de participation moyenne des adultes (de 25 à 64 ans) à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

L'apprentissage tout au long de la vie et le début d'une nouvelle approche: la stratégie de Lisbonne est considéré comme le point focal dans le développement des politiques d'éducation et de formation en Europe, car c'est à partir de Lisbonne que l'éducation et la formation professionnelle sont en constante évolution. Depuis Lisbonne, on ne parlera plus d'éducation et de politiques de formation professionnelle, mais on parlera de « apprentissage tout au long de la vie » (Lifelong learning). Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie signifie investir sur la personne, promouvoir l'acquisition de connaissances de base et fournir à tous les mêmes possibilités d'accès à un enseignement de haute qualité

L'apprentissage tout au long de la vie semble être l'élément principal de la stratégie de Lisbonne,

fondamentale, non seulement pour la compétitivité et le développement de politiques de l'emploi en Europe, mais aussi pour atteindre l'inclusion sociale, la citoyenneté active et le développement humain de l'individu. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie signifie précisément:

- Construire des ponts entre les différents systèmes et niveaux d'éducation et de formation professionnelle, et parmi les intervenants qui en font partie;
- Développer des mécanismes et des cadres de référence en Europe capables d'augmenter la qualité, la comparabilité et la transférabilité des compétences et des qualifications des citoyens européens, indépendamment de l'environnement de l'apprentissage (formel, non formel et informel), le système (éducation ou formation professionnelle) ou le pays dans lequel ils ont été obtenus.
- Investir sur la mobilité des personnes, en augmentant l'accessibilité et l'ouverture au monde des systèmes d'EFP en Europe, notamment par le développement d'environnements d'apprentissage ouverts et dynamiques.

Depuis 2000, toutes les mesures et les stratégies qui vont être adoptées au niveau européen dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle seront élaborées dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, et ils se référeront aux objectifs et outils développés par la stratégie de Lisbonne.

C. Outils et concepts clés

Nouveaux outils et cadres de référence.

La stratégie de Lisbonne a l'incontestable mérite d'avoir placé l'éducation et la formation professionnelle au centre de la communauté. En particulier:

- Pour la première fois on parle d'approche intégrée aux politiques d'éducation et de formation professionnelle, visant à assurer des formes structurées d'éducation permanente. Le concept d'apprentissage tout au long de la vie naît avec la stratégie de Lisbonne et la déclaration de Copenhague.
- Depuis Lisbonne, on assiste à une augmentation du nombre de programmes et de lignes de financement destinées à des politiques d'éducation et de formation professionnelle:
Depuis 2000, la Commission a spécifiquement dédié à la réalisation des objectifs fixés à Lisbonne une série de programmes et de lignes de financement spécifiques qui ont ouvert la voie à une nouvelle génération de programmes européens. Le Programme Lifelong Learning est encouragé par la Commission européenne précisément pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne et par le programme « Éducation et Formation 2010 ».

- Depuis Lisbonne, on assiste à une augmentation des ressources financières pour l'éducation et la formation professionnelle (bilan CE 2005):
Si on examine le bilan de la Commission européenne 2005, en accordant une attention particulière aux postes de dépenses consacrées à l'éducation et à la culture (Le Titre XV du bilan général de la Commission est spécifiquement dédié aux politiques de l'éducation et de la culture), on apprend que la Commission européenne a alloué plus d'un milliard d'euros, contre près de 827 millions mis à disposition en 2003. Des 1.047.491.166 euros alloués, plus de 414 millions ont été assignés à l'éducation (par rapport aux 289.303.726,77 du 2003) et près de 242 millions à la formation professionnelle (en 2003 ces fonds étaient un peu plus que 203 000 000 euros), reflétant le plus grand engagement des institutions européennes dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et les sommets de Bologne, Bruges et Copenhague. Comme preuve de l'énorme importance des programmes d'éducation, il suffit de dire que des 242.000.000 euros alloués en 2005 pour la formation professionnelle, 205 366 880 euros ont été alloués seulement pour le Programme Leonardo da Vinci (en 2003, la Commission avait assigné seulement un peu plus de 170 millions d'euros au programme Leonardo). La tendance a été également confirmée au cours des dernières années, si l'on considère que la Commission européenne a alloué pour la période 2007-2013 6.970 millions d'euros, seulement pour l'adoption du Lifelong Learning Programme.
- Depuis le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, les institutions européennes, avec les États membres, ont identifié et développé des outils et des cadres de référence capables de promouvoir, dans l'espace européen, la libre circulation des citoyens, de leurs qualifications et curriculum, pour faire de l'Europe «l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde», en déplaçant l'intérêt communautaire vers les résultats d'apprentissage et la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle:

Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie: La Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 définit huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. La Recommandation invite les États membres à développer, dans le cadre des politiques d'éducation, des stratégies pour assurer à toutes les compétences clés du LLL dans le but de:

- 1) Identifier et définir les compétences clés nécessaires à l'épanouissement personnel, la citoyenneté active, la cohésion sociale et l'emploi dans une société de la connaissance;
- 2) Soutenir le travail des États membres pour assurer que les jeunes, après leur formation initiale, aient développé les compétences clés à un niveau qui les rend prêts pour la vie adulte et que les adultes soient capables de les développer et les mettre à jour tout au long de leur vie;
- 3) Fournir un outil de référence au niveau européen pour les responsables politiques, les éducateurs, les employeurs et les apprenants afin de faciliter les efforts au niveau national et européen pour la réalisation des objectifs convenus d'un commun accord;
- 4) Créer un cadre pour une action au niveau communautaire soit dans le programme de travail «Éducation et formation 2010» soit dans le cadre des programmes de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le cadre de référence décrit huit compétences clés:

- communication dans la langue maternelle;
- communication en langues étrangères;
- compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies;
- compétence numérique;
- apprendre à apprendre;
- compétences sociales et civiques;

- esprit d'initiative et d'entreprise;
- sensibilité et expression culturelle.

Le Cadre Européen des Certifications (CEC) : Le 5 septembre 2006, la Commission européenne a adopté la *Recommandation du Parlement européen et du Conseil visant à établir le Cadre Européen des Certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC ou EQF)*. Le CEC est un outil qui aide les États membres, (les entreprises et les citoyens) à comparer les certifications délivrées par les différents systèmes européens d'éducation et de formation.

Le CEC, qui est l'un des résultats concrets du programme de travail «Éducation et formation 2010 », est divisé en huit niveaux de référence décrivant les connaissances et les compétences de l'apprenant (résultats d'apprentissage), quel que soit le système dans lequel la qualification a été obtenue. Les huit niveaux couvrent toute la gamme des qualifications, à partir de celles obtenues à la fin de l'éducation et de la formation de base à celles délivrées aux plus hauts niveaux de l'éducation et de la formation académique et professionnelle (niveau 8). Le CEC améliore la transparence et l'accessibilité des systèmes d'éducation et de formation européens: on passe d'une approche traditionnelle qui mettait l'accent sur l'apprentissage (durée de la formation ou de l'éducation, type de cours et d'institution) à une approche basée sur les résultats d'apprentissage, exprimés en termes de Unités de Compétence. Le 23 avril 2008, le Parlement européen et le Conseil ont officiellement ratifié la Recommandation. Les États membres peuvent désormais adopter, sur une base volontaire, ce système qui vise à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité en facilitant la compréhension et la comparaison des qualifications des citoyens européens.

Europass: Lors du Conseil européen de Lisbonne Mars 2000, les institutions européennes, avec les États membres, ont identifié des outils pour promouvoir, dans l'espace européen, la libre circulation des citoyens, leurs qualifications et leurs programmes, pour faire de l'Europe « la société de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde. »

Parmi ces documents il y a Europass (Décision n 2241/2004/CE [1] du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004), un portefeuille unique visant à améliorer la transparence des qualifications et des compétences des citoyens partout en Europe.

L'Europass comprend les documents suivants:

- *Le curriculum vitae Europass et Le passeport de langues Europass* (Portfolio européen des langues), conçus pour mettre en évidence les compétences des citoyens.
- *Le supplément au diplôme Europass et Le supplément descriptif du certificat Europass*, utiles pour traduire de manière transparente le contenu et la valeur des titres et des qualifications; ils sont produits par les institutions qui émettent les titres originaux (écoles, universités et centres de formation);
- *L'Europass Mobilité*, utile en cas d'études effectués à l'étranger, il est délivré par le Centre national Europass Italie (Centro Nazionale Europass Italia).

Europass est utilisé dans 32 pays et est en constante expansion.

L'**ECTS** (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits); le système européen d'accumulation et de transfert de crédits est un outil conçu pour décrire un programme éducatif en attribuant des crédits à ses composants.

La définition des crédits dans les systèmes d'enseignement supérieur peut être basée sur différents paramètres, tels que la charge de travail par étudiant, les résultats d'apprentissage et les heures de contact. L'ECTS est un système centré sur l'élève, qui se base sur la charge de travail nécessaire pour atteindre les objectifs d'un programme de formation., ces objectifs sont définis par les compétences acquises et le résultat des apprentissages.

- L'ECTS a été créé en 1989, dans le programme Erasmus, qui fait désormais partie du programme Lifelong

Learning. C'est le seul système de crédit qui ait été expérimenté et utilisé avec succès en Europe. Mis en œuvre, à l'origine, pour assurer le transfert de crédits, l'ECTS a permis de faciliter la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger, et de développer qualitativement la mobilité des étudiants en Europe. Depuis peu, l'ECTS évolue vers un système d'accumulation de crédits mis en œuvre sur les plans institutionnel, régional, national et européen. Tel est l'un des objectifs clés de la déclaration de Bologne de juin 1999.

L'ECVET – Le Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle: les États membres de l'UE, ainsi que la Commission, sont en train de mettre au point un système pour faciliter la reconnaissance des qualifications acquises par les individus dans des différents contextes éducatifs ou dans des cours de formation professionnelle. En 2012, on va créer un cadre commun pour décrire les certifications en termes d'unités d'acquis d'apprentissage (résultats d'apprentissage), en prévoyant des procédures spécifiques pour leur évaluation, transfert, accumulation et reconnaissance: chaque unité est associée à un certain nombre de points ECVET développés sur la base de normes communes (60 points ECVET par année d'EFP formelle à temps plein). ECVET nécessite encore des efforts d'harmonisation et d'importants investissements mais il sera sûrement la clé pour augmenter la mobilité européenne et internationale et pour construire des parcours d'apprentissage tout au long de la vie capables de faciliter la validation et la reconnaissance des qualifications acquises dans différents contextes. Le 18 Juin 2009, l'ECVET a été adopté par le Parlement et le Conseil. La mise en œuvre d'ECVET dans les pays membres restera volontaire (au cours des prochaines années, le cadre sera testé au niveau européen).

Compatibilité et la complémentarité avec d'autres instruments:

- ECVET et CEC: partagent la même approche basée sur les résultats d'apprentissage; les différents niveaux CEC constitueront un point de référence pour le cadre ECVET;
- ECVET et Europass : les documents Europass (Le supplément au diplôme Europass et l'Europass Mobilité) intégreront le cadre ECVET en décrivant en détail les qualifications et les crédits acquis par chaque apprenant;
- ECVET et ECTS seront complémentaires: ils ont la même fonction, mais les ECTS se réfère à l'enseignement supérieur;
- ECVET et la reconnaissance des acquis (formelle et non formelle): à travers l'attribution de points et crédits, l'ECVET facilitera le processus de reconnaissance de l'apprentissage formel ou informel pour l'acquisition de qualifications.

Le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (EQAVET, anciennement EQARF) : Système approuvé en Juin 2009 afin de promouvoir et de contrôler les améliorations réalisées dans l'éducation et la formation professionnelle en termes de qualité.

Le EQAVET est un outil de référence qui donne des recommandations méthodologiques aux responsables des politiques d'EFP pour voir si les mesures nécessaires pour améliorer les systèmes nationaux de EFP ont été mises en œuvre, et se compose de:

- Un cycle qualitative divisé en quatre phases (définition et planification des objectifs, mise en place, évaluation et révision).
- Critères qualitatives et indicateurs descriptifs pour chaque phase du cycle.
- Indicateurs communs pour mesurer et évaluer les objectifs, les méthodes, les procédures et les résultats de la formation.

URL di origine: <https://cnos-fap.it/node/33554>

Links

[1] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32004D2241>